

Pourquoi le compostage humain est-il de + en + plébiscité ?

Il répond à :

- **Une demande citoyenne croissante pour** privilégier la protection de l'environnement jusqu'à ses funérailles. **C'est un processus naturel qui transformerait les matières organiques mortes en** humus sain et fertile **et permettrait de** réduire la pollution funéraire **tout en** régénérant les sols
- **Une vie en société qui évolue et qui aspire à** changer la manière d'habiter le monde, **qui recherche une** harmonie avec le Vivant
- **La pensée que la mort est** un levier de changement **et que les pratiques funéraires sont le socle possible** d'un changement de société. **L'opportunité de créer de** nouveaux lieux de mémoire, **des** refuges de biodiversité, **de créer de** nouveaux imaginaires **de société.**

Extrait du livre « Funérailles écologiques » - « Plaidoyer pour l'humus ».

Adaptation d'un poème d'Aqui et D'ailleurs :

« Quand le souffle de la vie aura quitté ma carcasse humaine,
[...]

J'aimerais qu'on m'enTerre, tout simplement,

Un trou dans le sol, dans un coin de forêt,

Ce sera amplement suffisant.

Je voudrais être nue comme à ma naissance.

Les vers qui mangeront mon cadavre nourriront les oiseaux.

Les minéraux de mes os ensemenceront l'Humus de toutes nouvelles possibilités de vie.

Quoi de plus naturel ?

Ce qui ne l'est pas, c'est d'enfermer les corps

Dans des boîtes plombées et des caveaux bétonnés,

Copies sinistres de nos villes désenchantées »

Quelle différence entre tous les termes : Humusation, Humification, NOR, Terramation, ... ?

Derrière tous ces 3 termes se cache le compostage humain **et son** principe de base :

- **une dégradation naturelle du corps du défunt grâce à** une grande quantité de micro-organismes, une certaine température, **de l'eau et de l'oxygène.**
- **une** transformation du corps humain en m³ de compost.

C'est ce que la nature réussit naturellement.

Mais 3 grands protocoles de mise en œuvre de ce compostage humain sont débattus.

Ces 3 protocoles se distinguent par leur position au sol et leur niveau de technicité.

Un protocole hors sol et high tech : Humification ou NOR ?

Aux États-Unis, l'idée a émergé dès 2011 à Seattle, lancée par la fondatrice de l'entreprise Recompose (<https://recompose.life/>), Katrina Spade. **Le processus consiste à décomposer le corps humain de façon accélérée, d'une durée de 3 à 7 semaines.**



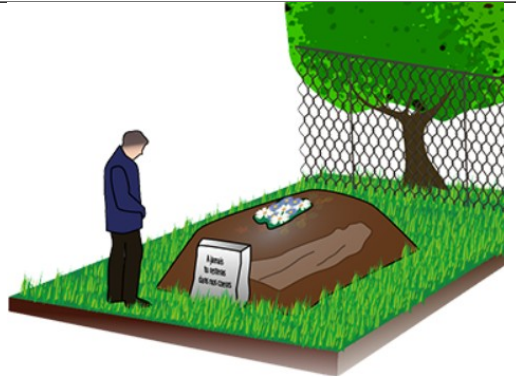
Avec ce protocole, nommé « Réduction Organique Naturelle » (« NOR »), le corps n'est pas en contact avec le sol.

Le corps du défunt est enfermé dans un cylindre en acier fermé (the « Vessel ») avec des copeaux de bois, de la luzerne et de l'herbe à paille.

Ce cylindre tourne lentement. Il est connecté à de la technologie qui contrôle les paramètres tels que la température, les taux d'humidité et le taux d'oxygène **afin d'accélérer le travail des micro-organismes qui décomposent les parties « molles » du corps. Ainsi, le résultat est la décomposition des parties molles du corps au bout de 30 jours. Les implants métalliques doivent alors être retirés (car ils sont non organiques) et les os broyés (comme pour la crémation). La poudre obtenue doit être remise dans le cylindre encore un mois avant que l'humus puisse être récupéré. Le compost obtenu est à la disposition de la famille du défunt et peut être dispersé.**

Un protocole au sol et low tech: l'humusation

L'humusation = ce processus naturel demande à ce que le corps humain soit enveloppé d'un linceul biodégradable. Il est déposé directement dans un broyat composé de paille ou de copeaux de bois, à la surface de la terre. Ensuite, pendant deux à trois mois, c'est la nature qui décompose les parties molles du corps. Les prothèses métalliques sont ensuite retirées et les os sont réduits en miettes pour s'incorporer plus facilement au sol. Le processus reprend et durera jusqu'à 12 mois en tout. Finalement, le corps humain est transformé en 1 m³ de compost, et peut être récupéré par la famille du défunt pour contribuer à la croissance d'arbres.



Écouter Francis Busigny de la Fondation d'utilité publique « Métamorphose pour Mourir puis donner la Vie » sur <https://www.sioxproductions.be/compostmortemcroquemadame>

Protocole en sous-sol et low-tech

Pratiqué à Herland Forest dans l'état de Washington, l'idée ici est de ne pas déplacer le corps et de planter un arbre dessus.

Comme pour l'inhumation, une cavité est creusée (peu profondément - 1m) avec un lit de broyats sur lequel est déposé le corps du défunt enveloppé dans un linceul. Puis 400-500 litres de terre avec eau soit 10 à 15 CMS de terre + BRF (Bois raméal fragmenté). La sépulture se retrouve au niveau du sol. Deux ouvertures sont prévues pour l'apport d'oxygène. L'humus peut rester en place et n'a pas vocation à être déplacé.

Extrait du site <https://www.herlandforest.org/> « The Herland Forest Natural Burial Cemetery is a non-profit cemetery dedicated to facilitating an individual's return to the circle of life »

Et Terramation ?

C'est le terme retenu récemment par l'association Humo Sapiens pour poursuivre son combat pour la légalisation du compostage humain en France. Afin de ne pas se positionner pour l'un ou l'autre de ces protocoles tant qu'aucune expérience n'a été réalisée en France, et que le débat citoyen est toujours en cours.

Voir le site <https://humosapiens.fr/>

Que veut faire la commission « Humusation » pour avancer ?

Avant tout, il s'agit d'informer les citoyens (plaidoyer) sur ce mode de sépulture. L'enjeu est de PROUVER UNE VOLONTÉ CITOYENNE afin d'aider à sa légalisation.

Comment faire ?

- En parler lors de cafés mortels sur le sujet
- Créer une « Fresque de la mort » pour une approche collective, participative et ludique type « Fresque du climat » ou un complément à l'atelier « Inventons nos vies bas carbone »

Si cette innovation vous interpelle, venez rejoindre la commission « Humusation » pour contribuer à faire légaliser cette pratique en France par :

- un plaidoyer auprès des citoyens (Cafés mortels sur le sujet, Fresque de la mort à créer, ...)
- et une veille sur l'avancement de ce sujet en France mais également ailleurs dans le monde.

Si vous ne pouvez pas nous rejoindre, vous pouvez contribuer :

- En adhérant aux associations qui portent ce sujet
- En envoyant votre Acte de dernière volonté en faveur de l'humusation à vos élus locaux.
- En signant la pétition demandant la légalisation de l'humusation Voir <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/impact-ecologique-nos-pratiques-funeraires-legalisons/103893?fbclid=IwAR00X-KLiP-pm9voDDbkEum1oeERf5vcn2TKS4NcxkmOiUwDBhfnj1LR6wM>